

# Règlement des Championnats régionaux

## Article 1

Les championnats se courent sur les régates suivantes :

### CHAMPIONNAT DE MÉDITERRANÉE

Doté par **MARCON YACHTING**

CM1	18 au 19 février	COYC Hyères	Pour la finale, seules les manches du samedi compteront pour établir le classement du championnat. La remise des prix aura lieu lors de la finale.
CM2	18 au 19 mars	CN Ste Maxime	
CM3	22 au 23 avril	La Grande Motte	Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation
CM4	6 au 8 mai	Marseillan	
CM5	1 au 2 juillet	CN Esparron	
CM6	23 au 24 sept.	CVCK Vitrolles	
CM7	21 au 22 octobre	YC Cannes	

### CHAMPIONNAT ATLANTIQUE

Doté par **EVO BREST**

CA1	18 au 19 février	CN Lorient	Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés.
CA2	22 au 23 avril	SN Sablais	
CA3	3 au 5 juin	La Rochelle	La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation
CA4	7 au 8 octobre	Brest	
CA5	11 au 12 nov.	SNO Nantes	

Les points obtenus lors de la finale seront multipliés par 2.

### CHAMPIONNAT DE MANCHE EST

Doté par **NENUPHAR**

ME1	18 au 19 février	Cherbourg	La remise des lots du championnat se fera à l'issue de la dernière régate. Seront récompensés les coureurs présents le jour de la remise des prix ayant participé à au moins 5 régates et à jour de leur cotisation à l'AFL ou à l'ILCA. Les lots seront attribués à ceux qui auront couru au moins 5 épreuves, ensuite dans l'ordre du classement général mais il n'y aura pas de cumul de dotation. Aucune voile ne sera attribuée aux séries comptant moins de 10 coureurs classés.
ME2	18 au 19 mars	CV St Quentin	
ME3	22 au 23 avril	Deauville	
ME4	6 au 8 mai	Le Havre	
ME5	23 au 24 sept.	AV Ailette	
ME6	7 au 8 octobre	CN Wimereux	
ME7	11 au 12 nov.	CV Anneville	
ME8	18 au 19 nov.	CN Dreux	
ME9	25 au 26 nov.	CN Viry	

# CHAMPIONNAT DU GRAND EST

Doté par **NENUPHAR**

CE1	1 au 2 avril	Rastatt
CE2	22 au 23 avril	La Forêt d'Orient
CE3	3 au 4 juin	Base des Grangettes
CE4	12 au 13 août	Neuchâtel
CE5	7 au 8 octobre	Plobsheim

La remise des lots se fera à l'issue de la dernière régates. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des lots

## Article 2

Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régates.

Barème	
Place	Points
1	100
2	97
n	98 -n

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

## Règles particulières

- Championnat de Manche Est : les points obtenus sur les interligues seront augmentés avec un coefficient de 1,25.
- Championnat de Manche Est et du Grand Est : Si une régates n'est pas courue pour raison de météo, les coureurs qui ont confirmé leur inscription obtiendront 20 points.

## Article 3

Une régates pourra être comptabilisée pour un championnat régional même si le classement général est établi sur une seule course.

#### Article 4

Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

NOMBRE DE RÉGATES VALIDÉES (x)	NOMBRE DE RÉGATES SUPPRIMÉES (y)			
	Méditerranée	Atlantique	Manche Est	Grand Est
2	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
3		Une		
4	Une		Aucune	Une
5		Deux		Une
6	Trois			
7		Trois		
8 et 9	Trois			

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : selon le principe de l'annexe A des RCV en cours en faveur du concurrent ayant le plus de places de 1<sup>er</sup> puis en cas d'égalité persistante de places de 2<sup>ème</sup> etc. Les régates retirées n'entrent pas en ligne de compte. Si l'égalité persiste, c'est le classement à la dernière régata qui sera utilisé.
- Championnat du Grand Est : en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex-aequo, ils seront départagés suivant le total moins une manche.
- Championnat Atlantique et Championnat de Manche Est : suivant leur résultat sur la dernière régata.

Les classements suivants seront établis :

Classements	Championnats de Méditerranée			Challenge Atlantique		Championnat de Manche Est			Championnat du Grand Est		
	St.	Rad.	4.7	St.	Rad. et 4.7	St. si + de 9	Rad.	4.7 si + de 9	St.	Rad.	4.7 si + de 4
Gén.	x	x	x	x	x	x	x	- 17 ans	x	x	x
Espoir	x								x	x	
Master	x	x		x	x	x	x		x	x	
Fém.		x	x		x			- 17 ans		x	x
Cadet		x					x				

Le classement des clubs (championnat de Méditerranée) sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

#### Article 5

Les participants doivent être membres de l'AFL, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licencié à la FFV ou, s'ils sont étrangers, doivent présenter une carte ILCA valable pour l'année en cours.